

malie sociale, un abus désormais impossible à tolérer, un outrage à la raison politique des peuples.

Ne pouvant opérer sa révolution par la force du droit, il a commencé par renverser les idées d'abord : il a créé le droit de la force. Il a eu recours à la force matérielle, à la puissance du canon, et a ainsi accompli son acte : il a consommé la violation du droit naturel et du droit divin par un vol sacrilège

Et le monde moderne, ce monde chez qui l'esprit moderne a reçu une généreuse et cordiale hospitalité, le monde est demeuré le témoin impassible de la consommation de ce vol sacrilège : il n'a pas bougé ! Que dis-je ? il y a souscrit, l'a confirmé même, au moins d'une manière implicite.

Sans doute bien des voix isolées se sont élevées, de concert avec la voix de celui qui occupe si dignement aujourd'hui la chaire de Pierre, pour crier à l'injustice, au sacrilège, et réclamer dans les termes les plus énergiques. Mais ces voix n'ont eu d'écho qu'au pied du trône du Dieu de justice et de patience, et au fond des âmes qui savent encore prier ; le monde, lui, est resté sourd. Et l'injustice accomplie demeure ; le vol consommé ne se répare point ; l'impie tient encore son pied sacrilège sur le sol sacré. Victor-Emmanuel est encore dans Rome.

Les ennemis déclarés de l'Eglise approuvent hautement l'usurpateur : ils ne soupirent qu'après la ruine de la papauté. Mais il en est d'autres, qui se disent enfants de l'Eglise, qui paraissent jaloux même du titre de défenseurs dévoués de ses droits sacrés, et qui cependant, par un aveuglement incompréhensible, tendent sinon à justifier l'usurpateur d'une manière absolue, au moins à l'excuser comme ayant agi en vertu d'un certain droit. La doctrine soutenue par cette école peut se ramener à trois propositions :

1^o L'Eglise est postérieure aux autres sociétés. Elle a été instituée par Jésus-Christ au sein des sociétés depuis longtemps existantes avant elle.

2^o L'Eglise, société spirituelle par sa nature, ne peut posséder de biens temporels qu'en autant qu'elle en reçoit le droit des sociétés temporelles.

3^o L'Eglise, société instituée par Jésus-Christ en vue d'une fin appartenant à l'ordre surnaturel, le salut des âmes, doit restreindre son action gouvernementale aux choses qui se rapportent à cet ordre, et ne peut pas, en conséquence, exercer une souveraineté temporelle et civile sur aucune portion de l'humanité, sur aucune nation, aucune ville, aucun territoire.

A l'encontre de ces trois propositions, fausses et erronées, nous prouverons brièvement, par l'écriture, l'histoire, les traditions et les enseignements de l'Eglise, les trois suivantes qui sont leurs contradictoires :

1^o L'Eglise est antérieure à toutes les autres sociétés, qui toutes furent créées en elle, pour elle et à cause d'elle.

2^o L'Eglise a toujours eu le droit de posséder, et elle le tient du droit divin lui-même. Conséquemment toute atteinte apportée à ce droit est une violation non seulement du droit naturel mais aussi du droit divin, est non seulement un vol, mais un sacrilège.

3^o L'Eglise tient également du droit divin le droit de

gouverner et d'administrer ses biens temporels, les biens ecclésiastiques, avec une indépendance pleine et entière de tout gouvernement temporel. Conséquemment si elle entre en possession, par des titres légitimes, d'un territoire ou d'un état, elle a, par le droit divin, le pouvoir de gouverner civilement ce territoire ou cet état d'une manière souveraine, par son Chef.

UN SOLDAT DU PAPE.

(à suivre).

"OUR FLAG."

Nous publions aujourd'hui un poème en anglais qui, nous en sommes sûrs, sera hautement apprécié par tous nos camarades : Aucun de nous n'aura oublié Madame Stone ; cette noble Dame ne nous a pas oubliés, comme elle le dit dans sa lettre d'envoi :

"(Londres 25 octobre), les jours d'octobre sont pour nous tous un anniversaire ineffaçable et la décade de 1867 accentue encore le souvenir des gloires passées. Je n'ai voulu la laisser écouler sans offrir à nos amis du Régiment un souvenir, qui, quoique pauvre, part du cœur et qui leur prouvera que nous n'oublions pas ici les traditions et les principes qui nous unissent autour d'un drapeau commun. — ...je n'ai pas voulu laisser passer cette année sans consacrer ces pauvres vers à la Cause qui, comme par le passé, m'est plus chère que toute autre et aux nobles morts que je ne reverrai qu'au Ciel."

Ces quelques lignes si nobles et énergiques sont le plus sûr garant du mérite du poème ; elles seront pour nous un appel auquel nous devons répondre généreusement.

Le Bureau saisit avec empressement l'occasion de remercier au nom des Zouaves Pontificaux Canadiens Madame Stone de ce gracieux envoi et de lui témoigner hautement leur respectueuse admiration.

NOUVELLES DE ROME.

Les audiences continuent au Vatican malgré la faiblesse du St. Père. A ce sujet nous traduisons du *Frecman* de New-York :

"Nous avons presque honte de contredire les folles et ignobles dépêches qui voudraient nous représenter le St. Père comme agonisant, appelant la mort, dans un état d'agonie, etc.....

"Il n'y a pas un traitre mot de vrai dans ces commérages. Le *Herald* de New-York devrait rougir de permettre à son correspondant romain de beurrer ses lecteurs à ce point. C'est honteux. Si le Pape était dangereusement malade nous le saurions par le cable. La vérité la voici, la télégraphie a un corps de menteurs organisés à Rome et de ce côté un groupe de badauds. Voilà tout.

"Que le Pape ait les jambes paralysées jusqu'à un certain point, c'est une vieille nouvelle pour nous. Les souffrances n'affectent aucunement son moral. Il souffre,